

ACCORD
ENTRE
LE GOUVERNEMENT DU CANADA
ET
LE HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS
AYANT POUR BUT DE DÉPLOYER DEUX AGENTS DE LA GENDARMERIE
ROYALE DU CANADA EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

ATTENDU QU'il est de la commune intention du gouvernement du Canada et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (ci-après dénommé le « HCR ») de venir en aide au gouvernement de la Guinée afin qu'il puisse assumer sa responsabilité principale et assurer la sécurité des réfugiés vivant dans les camps établis dans tout ce pays;

QUE ce sont les pays hôtes auxquels revient la responsabilité principale d'assurer la sûreté et la sécurité des camps de réfugiés établis sur leur territoire alors que la communauté internationale peut jouer un rôle important par l'aide qu'elle peut apporter pour les aider à assumer cette responsabilité;

QUE la mise en oeuvre de cet accord a le plein appui du gouvernement de la Guinée, lequel s'exprime par le partenariat constant avec le HCR et se reflète dans le Protocole d'Accord intervenu entre le gouvernement de la Guinée et le HCR sur la question de la sécurité des camps de réfugiés;

QUE le partenariat sus mentionné se trouve renforcé par l'affectation d'agents de la Gendarmerie royale du Canada au HCR, dont le déploiement vient soutenir la capacité interne du HCR en ce qui a trait à la sécurité des réfugiés en Guinée, et prêter main-forte au gouvernement guinéen lorsqu'il s'efforce de conserver un caractère civil et humanitaire aux camps de réfugiés situés sur tout son territoire;

QUE les agents de la Gendarmerie royale du Canada — intégrés à l'équipe du HCR — travailleront aux côtés de leurs homologues de la Brigade mixte guinéenne (formée d'officiers de la police et de la gendarmerie nationales), qu'ils donneront des avis de spécialistes et oeuvreront au développement des capacités techniques, afin de favoriser l'élaboration de stratégies pour assurer la sécurité des camps de réfugiés de la Guinée;

QUE le déploiement des agents de la Gendarmerie royale du Canada en Guinée résulte d'une évaluation commune, à l'échelle du pays, des représentants du HCR et du gouvernement du Canada, qu'il intervient après une série de consultations tenues par le gouvernement de la Guinée dans la capitale, Conakry, et à Kissidoukou et N'zerekore;

QUE ce déploiement des agents de la Gendarmerie royale du Canada est conforme au but recherché par le HCR, à savoir le parrainage de stratégies de « partenariat » pour la protection des réfugiés et l'aide à leur apporter, et qu'il est considéré comme un « projet pilote » venant soutenir l'approche évolutive du HCR au sujet de la sécurité des réfugiés;

ET QU'il est impératif qu'une étroite collaboration avec le Bureau national de la coordination des réfugiés (BNCR) du gouvernement de la Guinée soit maintenue, ainsi que l'appui du HCR au niveau du pays et du quartier général;